

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 MARS 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 1^{er} mars 2024 et affichée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOU Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, BAKKER Hubert représenté par Maryse PELLETIER, GANDARD Isabelle représentée par COCHIN Lionel, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : Pascale TOUMAZET.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Modification du plan de financement dans le cadre d'une demande de subvention à la Région Ile-de-France.

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 29 |
| Nombre de membres présents : | 21 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 28 |
| Votes pour : | 28 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONJ Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projet de la région Ile-de-France concernant la mise en place d'ilots de fraîcheur dans les établissements scolaires;

Vu la délibération n°2023-159 du 18 décembre 2023 approuvant le projet de végétalisation de la cour d'école maternelle de la Madeleine et autorisant Monsieur le maire à solliciter une subvention au titre de ce projet,

Considérant que les services de la Région ont demandé à la Ville de modifier son plan de financement car lorsque la Région fait partie des cofinanceurs envisagés, le maître d'ouvrage doit avoir 30% de reste à charge.

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement adressé à la Région dans le cadre de la demande de subvention au titre de la création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de la maternelle de la Madeleine.

Végétalisation de la cour de l'école maternelle La Madeleine

Montant prévisionnel de l'équipement et de subvention au titre de la Région – ilots de fraîcheur

| | Coût prévisionnel HT | Subvention Prévisionnelle |
|--|----------------------|---------------------------------------|
| Végétalisation de la cour d'école maternelle de la Madeleine | 199.599,62 € | 20 % du montant HT des travaux |

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame GAIR Laurence, Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, la vie scolaire et la jeunesse et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Arrête les modalités de financement comme suit :

Végétalisation de la cour de l'école maternelle La Madeleine

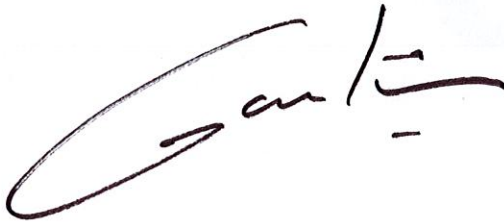
Plan de financement des travaux :

| <u>DÉPENSES</u> | | |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <u>Imputation compte</u> | <u>Montant HT</u> | <u>Montant TTC</u> |
| <u>Compte 23</u> | <u>199.599,62 €</u> | <u>239.519,54 €</u> |


| RECETTES | | |
|----------------------------------|---------------------|-------------|
| <u>Moyens financiers</u> | <u>Montant HT</u> | <u>Taux</u> |
| <u>Aides publiques</u> | | |
| <u>Etat – DSIL</u> | 99.799,81 € | 50 % |
| <u>Etat – Autres subventions</u> | | |
| <u>Conseil Régional</u> | 39.919,92 € | 20 % |
| <u>Conseil Départemental</u> | | |
| <u>Autres (à spécifier)</u> | | |
| <u>Total aides publiques</u> | | |
| <u>Emprunts</u> | | |
| <u>Ressources propres</u> | 59.879,89 € | 30 % |
| <u>Total général</u> | 199.599,62 € | 100% |

Fait et délibéré en séance, le jeudi 07 mars 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie




Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : **11 mars 2024.**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **11 mars 2024.**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 077-217704709-20240307-D2024018-DE